

Prêt d'honneur création - reprise - développement

INITIATIVE CLERMONT METROPOLE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'initiative Clermont Agglo permet d'aider les porteurs de projets:

- à crédibilisé le montage financier de leur projet, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur; prêt personnel à 0%,
- à pérenniser la jeune entreprise créée pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur s'adresse à toute personne qui crée, reprend ou développe une activité sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Chateaugay, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, le Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat les Sarlièves, Pont du Château, Romagnat, Royat, Saint Genès Champanelle.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Le secteur agricole et services d'intermédiation financière ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant qui varie entre 2 000€ et 25 000€.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 à 5 ans différé de remboursement possible (3 à 6 mois).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Clermont Métropole.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 6 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE CLERMONT METROPOLE

- **Initiative Clermont Métropole**
Parc Technologie de La Pardieu
27 rue Jean Claret
63063 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 28 72 60